



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2019

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusée : Dominique PASCUAL

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
2. Droit d'opposition aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG
3. Rénovation de la mairie : suivi
4. Consultation relative à la mise à jour sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail
5. Proposition de mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse l'absence de Dominique Pascual, accidentée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2. Droit d'opposition aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG

Hubert Dethurens présente la décision et estime incroyable que le financement de l'exploitation simultanée des deux sites du Grand Théâtre n'ait pas été prévu. Bradley Stillwagon pense que d'autres demandes d'octroi similaires suivront vu tous les projets liés à la construction d'infrastructures culturelles déjà connus (nouvelle Comédie, centre de la danse, théâtre de Carouge).



Exerçant son droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG, le conseil municipal adopte la résolution suivante par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTION :

*Opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 novembre 2018 relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement complémentaire de Fr 1'500'000.—
en faveur du Grand Théâtre*

Dans sa séance du 21 janvier 2019, le Conseil municipal de la commune de Laconnex a voté la résolution suivante :

- *Vu la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 21 novembre 2018 relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement complémentaire de Fr 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre,*
- *Vu l'exposé des motifs à l'appui de cette décision,*
- *Vu le règlement sur la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre des décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 18 mai 2011,*
- *Vu l'article 60C, al. 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05) permettant aux conseils municipaux de s'opposer aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG par voie de résolution,*

le Conseil municipal

DECIDE

De s'opposer à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 21 novembre 2018 relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement complémentaire de Fr 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre.

3. Rénovation de la mairie : suivi

Le maire fait un résumé de l'avancement des travaux et exprime sa satisfaction de voir que le budget de construction est respecté. Seules quelques adjudications dépassent le montant prévu, soit : stores intérieurs (motorisation), ascenseur (coloris choisi), parquet (pose en fougère) et surtout aménagement des cuisines. Pour ces dernières, le maire indique un changement quant au choix du mobilier de la cuisine au rez : en effet, le coût du modèle montré lors de la séance du CM précédente induisait un dépassement important de budget. Le comité de pilotage a donc décidé de revenir à l'offre de base, estimant qu'il était plus important de faire un effort esthétique sur la cuisine dans la salle du conseil. Une illustration du rendu de cet aménagement est mise à disposition. Hubert Dethurens précise en outre qu'un équipement professionnel a été maintenu pour la cuisine du rez (lave-vaisselle et frigo).

Le maire ajoute que la décision concernant les travaux de reprise en façade est en attente du percement des deux nouvelles portes donnant sur l'extérieur (recrépir ou repeindre). Il fait circuler également une illustration de la marquise qui sera posée en façade au-dessus de la rampe d'accès et mentionne que la suspension



par câbles a été refusée par le Service des sites qui lui préfère celle avec des ferrures. La marquise fera la dimension de 10 par 1.40 m.

Jean-Pierre Gantner relate par ailleurs que les nouveaux velux dans la salle du conseil sont posés et souhaite apporter une précision quant au sens de la rampe. En effet, certains se sont étonnés que l'accès à la rampe ne soit pas dans l'autre sens : vu l'angle d'inclinaison de la pente nécessaire et la contre-pente, il aurait alors fallu prolonger la rampe jusque dans le parking jouxtant le bâtiment.

4. Consultation relative à la mise à jour sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail

Hubert Dethurens explique que le Conseil municipal est sollicité par voie de résolution sur ce schéma qui fait l'objet d'une enquête publique. Il propose d'ores et déjà d'y inclure les deux points suivants :

- Certitude doit être donnée que la prolongation du tram jusqu'à Saint-Julien sera conditionnée à la réalisation d'un P+R sur France.
- Le financement de cette prolongation doit être partagé entre Suisse et France au prorata des kilomètres de rails construits sur chaque territoire.

Concernant la première proposition, Stéphane Grobety fait remarquer qu'un P+R existe déjà à la gare de Saint-Julien. Aussi, il serait préférable d'indiquer que l'offre de P+R existante doit être complétée, car sous-dimensionnée.

Plusieurs conseillers jugent qu'il serait utile de demander également que, suite à la réalisation du prolongement du tram à Vailly, la ligne L continue à circuler à travers le village de Bernex, afin de permettre aux personnes non motorisées d'accéder aux commerces et autres services.

Jean-Pierre Gantner relate qu'une nouvelle ligne sera créée pour relier les communes de la Champagne à la gare de La Plaine. A ce propos, le maire aimerait avoir l'avis du Conseil quant à la localisation de l'arrêt de cette ligne (dont la fréquence est inconnue) à Laconnex, soit dans le village ou à l'extérieur, estimant qu'il y a déjà suffisamment de bus qui traversent le village. A priori, le Conseil juge plus approprié qu'un arrêt soit prévu aux abords du village. Le maire passera donc ce message lors d'une séance prévue le 1^{er} février.

Une proposition de résolution sera présentée à la prochaine séance du CM.

5. Proposition de mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets

Considérant le tourisme constaté à la déchetterie, Hubert Dethurens propose que le règlement communal soit révisé par la commission idoine, à la lumière des nouvelles dispositions cantonales qui permettent aux magistrats communaux de verbaliser les contrevenants. Cette réflexion pourrait notamment porter sur le montant des amendes à infliger (dans le respect de la législation cantonale), la



taxation des déchets des entreprises (aujourd'hui, le choix a été fait de ne pas taxer les petites entreprises individuelles), les informations à compléter sur les panneaux à la déchetterie.

Thierry Arn pense qu'il serait également utile de réfléchir aux moyens d'inciter les particuliers à mieux trier leurs déchets, par exemple en proposant plus de points de récupération (dans le village ou deuxième déchetterie). Le maire rend attentif aux coûts que la levée de ces nouveaux points de récupération engendrerait. Il serait préférable de rajouter des containers à la déchetterie.

6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Centre sportif* : le maire informe le CM que la salle du centre sportif sera louée un jour par semaine à l'OCPPAM dès le 1^{er} août 2019 et pour deux ans, au prix de CHF 2'500.- par an.
- ❖ *Buvette* : Hubert Dethurens signale avoir signé un nouveau contrat de location pour 3 ans avec le buvetier.
- ❖ *Référendum gravière Maury* : M. Maury a pris un avocat qui a interrogé les communes concernées sur le processus de décision relatif au soutien communal à ce référendum. Réponse a été donnée quant à la consultation initiée parmi le conseil municipal de Laconnex pour décider de ce soutien. Le maire a en outre précisé qu'il avait la légitimité de décider seul.

7. Divers

- ❖ *Cendrier de poche* : le choix du conseil se porte sur la mention « Boite à mégots » à imprimer sur le dessus de la boîte.
- ❖ *Evénements* : Véronique Rudaz demande si le conseil souhaite participer à la prochaine cérémonie des promotions citoyennes et à la course pédestre de Bernex.
- ❖ *Signalisation dans le village* : Hubert Dethurens demande l'avis du CM quant à l'opportunité d'améliorer la signalisation des infrastructures communales, des commerces et entreprises dans le village. Le conseil répondant positivement à cette proposition, la commission des routes est chargée d'identifier les sites à signaler, le type de panneaux et leur localisation.
- ❖ *Nettoyage de la commune* : la dernière opération datant de deux ans et ayant rencontré peu de succès, la reconduction cette année est questionnée. Le conseil est d'avis que cela est moins nécessaire aujourd'hui qu'il y a quelques années et décide de repousser cela d'une année. Le maire fera néanmoins une tournée pour voir si des endroits nécessiteraient



d'être nettoyés.

- ❖ *Eclairage public nocturne* : Laurent Thévenoz et Thierry Arn ont parcouru le village pour envisager de diminuer cet éclairage et suggèrent qu'un audit des SIG soit fait pour analyser les potentialités d'économie lumineuse. Le conseil trouve que cela est une bonne idée pour autant que les mesures proposées soient simples et sans coût disproportionné. Le maire souhaiterait qu'un sondage soit réalisé dans la population sachant que les remarques faites en 20 ans sur l'éclairage nocturne vont plutôt dans le sens d'accroître la luminosité depuis que le précédent maire avait fait installer un éclairage plus faible.
- ❖ *Constructions illégales* : Laurent Thévenoz demande des nouvelles sur ce dossier, suite au récent incendie. Hubert Dethurens déplore que le département des constructions reste inactif pour faire mettre en conformité les différents sites concernés, malgré de nombreux courriers et sollicitations diverses. Toutefois, suite à l'incendie, il a écrit au Président du Conseil d'Etat, M. Hodgers, évoquant qu'il est inacceptable de mobiliser des pompiers trois fois en dix ans pour le même problème et qu'il est indispensable d'agir vite aujourd'hui afin d'éviter la reconstruction des cabanons détruits. Copie de ce courrier a été adressé également à la direction de l'Office des autorisations de construire. Il a aussi eu contact avec une journaliste de la Tribune de Genève à laquelle il a expliqué pourquoi la situation était bloquée. Laurent Thévenoz ajoute qu'il lui semble qu'une nouvelle construction sur une parcelle à la route des Rupettes est plus grande que le gabarit autorisé. Hubert Dethurens fera un suivi.
- ❖ *Gravière des Parues* : Stéphane Grobety signale que l'exploitation a démarré vers 6h le matin-même. Le maire doit voir l'exploitant le lendemain et fera une remarque.

8. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20H50.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale